

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 90 c.  
Réclames. . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

SAUMUR :  
Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 8  
Poste :  
Un an. . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 18  
Trois mois. . . . . 10

ON S'ABONNE :  
A SAUMUR, Chez tous les Libraires;  
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33;  
A EWIG, Rue Tailbout, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Septembre 1877.

## M. Thiers.

Les journaux de toute opinion sont remplis de longs détails sur le pavillon Henri IV, la chambre mortuaire, les allées et les venues des visiteurs; on y trouve même des scènes intimes et des renseignements qui, ce nous semble, devraient par pure convenance rester voilés au public. En lisant ces interminables récits d'un reportage sans retenue, on est péniblement affecté de n'y rencontrer aucun signe qui marque que l'illustre mort, malgré sa philosophie beaucoup trop sceptique, avait toujours cru à l'âme immortelle et aux immortelles espérances d'une autre vie. Bornons là nos observations et, par respect pour la mort, n'entrons pas sur ce point en de plus minutieuses controverses.

La mise en bière de M. Thiers a eu lieu mercredi à trois heures un quart, en présence de M<sup>me</sup> Thiers, de M<sup>me</sup> Dosne, du général Charlemagne, de M. Barthélemy Saint-Hilaire, de M. Calmon et de M. Mignet qui, malgré ses 84 ans, était accouru du fond de la Provence pour dire un dernier adieu à son vieil ami.

Le corps a été placé dans un premier cercueil de sapin capitonné de satin blanc et contenant un coussin sur lequel la tête a été posée. Ce premier cercueil a été ensuite rempli de sciure de bois et placé dans un cercueil de plomb qui a été soudé immédiatement. Enfin, un troisième cercueil en chêne recouvert de velours noir a reçu le cercueil de plomb. Il n'y aura donc plus d'exposition du corps.

À quatre heures, sans qu'il y ait eu la moindre cérémonie religieuse, le fourgon partit au trot pour Paris par la route de Chatou. Dans le coupé de la voiture funèbre, avaient pris place l'abbé Le Petit, M.

Barthélemy Saint-Hilaire et les deux domestiques, Morel et Louis. Derrière, venait le coupé de M. Thiers où la veuve était montée avec M<sup>me</sup> Dosne. Le cortège a suivi dans Paris l'avenue de Neuilly, les Champs-Élysées, les boulevards et la rue Laffitte. La grille de l'hôtel de la place Saint-Georges s'ouvrait à cinq heures et demie pour laisser pénétrer dans la cour le convoi funèbre.

Six employés des pompes funèbres ont pris, à bras, le lourd cercueil recouvert d'un drap noir lamé d'argent, et l'ont porté dans la chambre à coucher du mort, dont les volets étaient hermétiquement fermés. On l'a posé sur deux tréteaux. A la tête, sur un coussin noir, fut déposée une énorme couronne d'immortelles ainsi qu'un grand crucifix d'argent sur bois d'ébène.

Deux prêtres se tiennent de chaque côté du cercueil, et, jusqu'au moment des funérailles, réciteront l'office des morts.

Quelle triste fin pour M. Thiers! Mourir en donnant la main aux citoyens Gambetta, Marcou, Naquet et consorts!

Dans toute sa longue existence politique, M. Thiers n'a eu que deux bons moments de véritable intelligence politique... c'est en 1848 quand, dominé par les chefs de la majorité de l'Assemblée constitutionnelle, Berryer, Mollé, Changarnier, de Falloux, Daru, l'ex-président défendait les principes conservateurs de l'ordre social, la liberté religieuse et la liberté de l'enseignement, même en faveur des Jésuites.

La seconde circonstance dans laquelle M. Thiers a mérité l'approbation des vrais amis de leur pays, c'est en 1870, quand, convaincu que nous n'étions pas prêts pour la guerre, il a lutté si courageusement contre la majorité bonapartiste pour empêcher la folie qui nous a conduits à la catastrophe de Sedan et à la perte de deux provinces.

En dehors de ces deux époques de la vie de M. Thiers, cherchez bien, vous ne trouverez que l'homme d'opposition et de révolution.

Les bonapartistes font cette remarque,

que M. Thiers est mort, jour pour jour, heure pour heure, à l'anniversaire de la séance du Corps législatif présidée par lui où il avait fait accepter, en principe, la déchéance de l'Empire.

Dans le monde officieux, la catastrophe de Saint-Germain est envisagée comme une simplification considérable dans notre situation intérieure. Le dualisme conservateur et républicain ne va plus, dit-on, être représenté que par ces deux noms : *Mac-Mahon* et *Gambetta*, et l'on se croit assuré qu'entre les deux la bourgeoisie n'hésitera pas.

### RAPPORT DU DÉCRET SUR LES OBSÈQUES DE M. THIERS.

Le *Journal officiel* a publié hier le rapport suivant adressé à M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République :

« Monsieur le Président,

« Vous inspirant d'un sentiment auquel le pays s'était associé, vous avez ordonné que les funérailles de M. Thiers seraient faites par les soins et aux frais de l'Etat et, conformément à vos ordres, j'ai eu l'honneur de faire remettre à M<sup>me</sup> Thiers le texte du décret et du rapport qui l'avait précédé.

« L'accueil fait à cette communication m'autorisait à penser que rien ne viendrait faire obstacle à l'exécution d'une décision qui n'avait d'autre but que de rendre un suprême honneur à la tombe de votre illustre prédécesseur.

« Mais aujourd'hui, Monsieur le Président, la famille de M. Thiers a fait déclarer qu'elle ne pouvait accepter cet honneur qu'à la condition de régler elle-même l'ordre d'une cérémonie d'Etat que la loi vous interdit d'abandonner à une direction privée et qui perdrait d'ailleurs, par cela même, son caractère national.

« Je suis donc obligé, Monsieur le Président, de vous proposer de rapporter le décret dont il s'agit.

« Mais je ne puis le faire sans exprimer le regret profond que les conditions dont je n'ai pas d'ailleurs à apprécier ici le carac-

tère aient rendu impossible l'hommage solennel que vous vouliez, au nom de la nation entière, rendre à une grande mémoire.

» Le ministre de l'intérieur,  
» DE FOURTOU.

» Approuvé :

» Le Président de la République,  
» MARÉCHAL DE MAC-MAHON. »

L'ÉTAT CIVIL DE M. THIERS.

Nous avons dit que M. Thiers était mort âgé de 80 ans et 4 mois. Voici son acte de naissance :

« L'an V (1797) de la République française une et indivisible, le 29 germinal (18 avril), à cinq heures, pardevant nous, officier public de la municipalité du Midy, canton de Marseille, et devant le bureau de l'état civil, est comparu le citoyen Marie-Siméon Rostan, officier de santé et accoucheur, demeurant rue latérale du Cours-Isle, cent cinquante-quatre, maison six, lequel nous a présenté un garçon dont il dit avoir fait l'accouchement, et qu'il nous a déclaré être né le 26 de ce présent mois (15 avril), à deux heures une décime, de la citoyenne Marie-Magdeleine Amie, et des œuvres du citoyen Pierre-Louis-Marie Thiers, propriétaire, actuellement absent, et dans la maison d'habitation de l'accouchée, sise rue des Petits-Pères, sous le numéro quinze, Isle cinq; auquel garçon il a été donné les prénoms de Marie-Joseph-Louis-Adolphe. Dont acte fait en présence des citoyens Pierre Poussel, propriétaire, demeurant rue des Petits-Pères, et Jeanne Imbert, coiffeuse, demeurant même rue, témoins majeurs, desquels le second a déclaré ne savoir écrire, et avons signé avec le premier et le comparaisant.

» P. POUSSEL.

» ROSTAN, officier de santé.

» J. JOURDAN, officier public adjoint. »

L'aïeul de M. Thiers, Louis-Charles Thiers, était archiviste (aujourd'hui archiviste) de la ville de Marseille sous Louis XIV.

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### LA BIBLIOTHÈQUE

#### DE FEU MARTINEAU.

(Suite.)

M. Martineau eut sa visite, bien entendu, et comme, entre amateurs de livres ou de quoi que ce soit, on s'entend bien vite, la visite fut longue et se passa pour un quart à peine dans le salon, et pour tout le reste dans la bibliothèque de M. Martineau.

Et quand les deux hommes se séparèrent, M. Martineau demeura tout radieux d'avoir fait admirer ses richesses à un connaisseur, tandis que le conseiller Régimbart s'en retournait chez lui tout soucieux et dévoré par l'envie.

Le fait est que M. le conseiller honoraire était doué d'un esprit jaloux. Il avait demandé sa retraite aussitôt que possible, parce qu'il trouvait que certains de ses collègues avaient eu, injustement, cela va sans dire, un avancement plus rapide que

le sien; il avait espéré planter ses choux sans concurrents, et voilà que maintenant la bibliothèque de M. Martineau l'empêchait de dormir!

Elle était si admirablement composée, cette bibliothèque!

Que d'éditions rares et précieuses, antiques ou modernes! quel classement savant et ingénieux, que d'ouvrages choisis sur toutes les matières connues!

Rien de superflu, rien d'inutile; nulle lacune pourtant: c'était un monde que cette bibliothèque! et M. le conseiller, dont la bibliothèque était loin d'être complète, enrageait de se trouver vaincu.

Des relations très-suívies s'établirent entre les deux bibliophiles, d'autant plus que la rue des Charmilles n'était pas éloignée de la rue du Chat-qui-Pêche.

M. Martineau mettait généreusement ses trésors à la disposition du conseiller, et plus le conseiller était à même d'en apprécier le mérite, plus il sentait croître le désir de les posséder.

Il en était venu, au fond, tout au fond de son cœur, à calculer combien d'années M. Martineau pouvait avoir de plus que lui, et à se bercer de l'espoir d'acheter un jour sa bibliothèque à ses héritiers...

Là, le frisson le prenait: si ces héritiers pouvaient comprendre la valeur de cette collection inestimable, quelle somme en demanderaient-ils?

Et M. le conseiller Régimbart devenait avaro, se refusant une tranche de saumon pour sa table et un livre de trois francs cinquante centimes pour sa bibliothèque, afin d'amasser de quoi acheter un jour celle de M. Martineau.

Ce ne fut pourtant pas de M. Martineau qu'il hérita tout d'abord.

Un sien oncle vint à mourir à Paris, et lui laissa une belle fortune.

Cette fortune était déposée chez le banquier Bergmann, et M. le conseiller, estimant qu'un placement en vaut un autre, était tout disposé à l'y laisser, lorsqu'un de ses amis, homme d'affaires, le prévint que la banque Bergmann n'était pas sûre, et l'engagea à porter ses fonds ailleurs.

Le premier mouvement du conseiller honoraire Régimbart fut d'écrire à M. Martineau; il savait que celui-ci avait presque toute sa fortune placée chez le banquier Bergmann.

Le second fut de se dire: « Si Martineau était ruiné, il aurait besoin de vendre sa bibliothèque, et je pourrais la lui payer le prix qu'elle vaut; il se trouverait à peu près aussi riche qu'auparavant, et il n'y perdrait même pas l'usage de ses livres, puisqu'ils seraient à sa disposition chez moi aussi bien que chez lui. »

Le raisonnement était faux, et le conseiller Régimbart savait bien que ce n'était pas du tout la même chose; cependant il n'écrivit point.

Le banquier Bergmann fit faillite six mois après; ses créanciers ne touchèrent pas dix pour cent... et le conseiller Régimbart, avec toutes sortes de paroles de compassion, d'encouragement et de consolation, s'en alla délicatement proposer à M. Martineau de lui acheter sa bibliothèque; il lui en offrait un prix qui lui permettrait de ne rien changer à ses habitudes ni à celles de M<sup>me</sup> Martineau, qui, disait-il, souffrirait certainement à son âge des privations qu'entraîne la perte de la fortune.

M. Martineau, surpris, blessé, affligé, demanda à s'entendre avec sa femme.

Certes, pour lui, il eût préféré une croûte de pain sec au milieu de ses livres à des repas somptueux en face de ses rayons vides; mais sa femme, fallait-il qu'elle souffrit de la pauvreté, quand il pouvait lui en épargner les privations?

Il ne connaissait pas encore sa vaillante compagne.

Au premier mot qu'il lui dit de son projet, elle se fâcha tout net.

Pouvait-il avoir une idée pareille! On voyait bien qu'il ne connaissait rien aux choses du ménage; il croyait qu'il fallait des milliers de francs pour faire vivre deux vieilles personnes; la vie coûtait moins cher que cela, elle se chargeait de le lui faire voir. Ils auraient assez de ce qui leur restait; il n'y avait qu'à ne plus acheter d'objets nouveaux, ni livres ni autre chose, et à se contenter de ce qui

Dans l'acte de baptême de sa petite-fille Marie-Charlotte-Rosalie-Victoire Thiers, il est même qualifié de secrétaire garde, pour le roy, des archives de Marseille.

Son fils Pierre-Louis-Marie Thiers, qui fut le père de l'illustre homme d'Etat, fut aussi sous-archiviste de la ville pendant que son père était archiviste. Puis il quitta cette place et se fit négociant. Il était né le 9 septembre 1759 et avait épousé deux femmes : la première s'appelait Marie-Claudine Fongasse et mourut après douze ans de mariage ; la seconde fut la mère de M. Thiers et s'appelait Marie-Magdeleine Amie.

Ces renseignements ont été relevés sur des actes privés qui nous ont été communiqués.

#### Autre détail :

Le docteur V..., de Rouen, a découvert dernièrement, dans ses paperasses de famille, un *memorandum* sur lequel son grand-père, chirurgien à Marseille, inscrivait quotidiennement ses impressions médicales.

Or, c'est précisément l'aïeul du docteur V... qui a présidé en qualité d'accoucheur à la *noël* de M. Thiers.

#### Lisons ensemble :

« 26 GERMINAL AN V. — (16 avril 1797.) — Appelé en toute hâte chez M<sup>me</sup> Thiers (*sic*), cousine d'André Chénier, enceinte de neuf mois onze jours (*sic*). Accouchement très-laborieux, mais naturel. L'enfant *turbulent* (!) pendant la vie utérine se présente sens devant derrière (*sic*). »

Comme on le voit, M. Thiers faisait de l'opposition de bonne heure !

#### L'ACTE DE DÉCÈS.

Voici maintenant le texte de l'acte de décès dressé par la municipalité de Saint-Germain :

N° 286

ADOLPHE THIERS  
80 ans 4 mois

\* Domicilié à Paris, place Saint-Georges, n° 27.

Renvoi approuvé :  
BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.  
L. PETIT.  
PERRACHE, adj.

Acte de décès du quatre septembre mil huit cent soixante-dix-sept, huit heures trois quarts du matin. Hier, à six heures du soir, est décédé à Saint-Germain-en-Laye, au pavillon Henri IV, Monsieur Adolphe Thiers, ancien Président de la République française, grand-croix de la Légion-d'Honneur, etc., membre de l'Institut, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le quinze avril mil sept cent quatre-vingt-dix-sept, et époux de dame Elise Dosne\*. Constaté par nous Antoine Marius Perrache, adjoint au maire de cette ville, faisant les fonctions d'officier de l'état civil, par délégation du maire, sur la déclaration de Messieurs Jules Barthélemy Saint-Hilaire, sénateur, membre de l'Institut, chevalier de la Légion-d'Honneur, âgé de soixante-douze ans, demeurant à Paris, rue d'Astorg, numéro 29 bis, et Léon-François Petit, premier vicaire de cette paroisse,

leur avait servi jusqu'alors. On louerait en garni la chambre d'amis, et on ne remplacerait pas la servante Mariette que ses parents réclamaient. Avec ces petites réformes-là, on ferait encore honneur à ses affaires, sans avoir besoin de vendre la bibliothèque.

M. Martineau embrassa sa chère vieille femme, et s'en alla refuser les offres de M. Régimbart, qui fut fort penaud et sentit comme un remords de ne l'avoir pas prévenu de la faillite du banquier.

Puis, comme il ne voulait pas que tout le poids de la ruine retombât sur sa femme, M. Martineau chercha à battre monnaie avec sa science, lui qui avait donné tant de leçons gratis.

Il en trouva de bien payées ; aimé et respecté comme il l'était, il n'eût qu'à annoncer ses intentions pour qu'on vint à lui de tous les côtés, et M<sup>me</sup> Martineau put se mettre en quête d'une nouvelle servante à former pour le jour où Mariette retournerait chez ses parents.

Mariette ne devait pourtant point être remplacée.

Obligé de sortir à l'heure fixe par tous les temps, après avoir passé tant d'années dans une chambre bien chauffée, défendue des vents coulis par un luxe ingénieux de bourrelets, de tapis et de portières, M. Martineau s'enrhuma ; une bronchite se greffa sur le rhume et une pleurésie sur la bronchite ; et, moins d'un an après sa ruine, il fut accompagné à sa demeure dernière par les regrets et

Agé de trente-six ans, domicilié en cette ville, place du Château, numéro 44, lesquels ont signé avec nous, après lecture faite.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE ;  
L. PETIT, premier vicaire ;  
PERRACHE.

#### ORDRE DES OBSEQUES.

Les obsèques de M. Thiers auront lieu, comme nous l'avons dit, à Notre-Dame de Lorette, aujourd'hui samedi, à midi.

En sortant de l'église, le cortège prendra la rue Laffitte pour suivre ensuite les grands boulevards jusqu'au cimetière du Père-Lachaise.

L'ordre suivant a été arrêté pour le cortège :

Porteurs des ordres et décorations. — Maîtres des cérémonies. — Famille. — Maîtres des cérémonies. — Sénateurs. — Anciens députés. — Académie française. — Académie des sciences morales et politiques. — Les trois autres classes de l'Institut. — Conseil général de la Seine. — Délégués de divers conseils généraux et conseils municipaux par ordre alphabétique. — Délégation d'Anzin. — Délégations diverses. — Invités.

Cinq discours seront prononcés sur la tombe, par MM. Jules Grévy, Jules Favre, Jules Simon, Sylvestre de Sacy, au nom de l'Académie française ; Vuitry, au nom de l'Académie des sciences.

On assure que M<sup>me</sup> Thiers, bien que cela n'ait pas été mentionné dans le procès-verbal, a formellement refusé de laisser prononcer le discours de l'Académie française par M. Ollivier, à qui ce soin reviendrait en sa qualité de directeur.

L'Académie française a désigné M. Sylvestre de Sacy.

#### Testament de M. Thiers.

M. Thiers n'a laissé aucun testament politique.

Jeudi, à 3 heures et demie, M<sup>me</sup> Thiers s'est levée de son lit pour recevoir MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Calmon, Mignet et Jules Simon.

Elle leur a donné connaissance du testament de M. Thiers.

C'est M<sup>me</sup> Dosne qui a fait la lecture de ce testament.

En voici la substance :

« M. Thiers déclare qu'il est né catholique et qu'il entend mourir comme il a vécu, en catholique.

« Il rend hommage à l'affection constante et dévouée dont M<sup>me</sup> Thiers et M<sup>me</sup> Dosne n'ont cessé de l'entourer pendant toute sa vie.

« Comme un témoignage d'affection, il institue M<sup>me</sup> Thiers légataire universelle de tous les biens meubles et immeubles lui appartenant.

« Mais il lègue à l'Etat sa bibliothèque et tous ses objets d'art.

la douleur de toute la population de Saint-Benoît-lez-Prés.

M. le conseiller honoraire Régimbart devait partager la douleur de la population de Saint-Benoît-lez-Prés, car il n'était pas sans quelque reproche à se faire en cette circonstance ; mais quant aux regrets, c'était autre chose : sa passion parlait plus haut que ses remords.

Il laissa passer le délai qu'exigeaient strictement les convenances, et se présenta ensuite à la maison de la veuve.

Elle le reçut dans la bibliothèque ; et s'il n'eût pas vu les vêtements noirs et les yeux rougis de la pauvre femme, il eût pu croire que rien n'était changé.

Les livres étaient soigneusement époussetés, la table était chargée de papiers et de brochures ; l'encrier était plein, les plumes soigneusement rangées et essuyées, et les lunettes de M. Martineau, posées sur la dernière page qu'il avait écrite, semblaient annoncer qu'il allait revenir pour achever le travail commencé.

Son fauteuil, sa chancelière, tout était à la place accoutumée ; et M<sup>me</sup> Martineau, assise à sa place, elle aussi, travaillait à un fin tricot.

Soulement, et M. le conseiller ne l'ignorait pas, ce tricot ne devait pas être donné, mais vendu ; et c'était M<sup>me</sup> Martineau toute seule qui faisait à présent tous les travaux de son ménage. Le con-

« Il nomme ses fidèles amis, MM. Mignet et Barthélemy Saint-Hilaire, ses exécuteurs testamentaires pour ce qui regarde ses manuscrits, déclarant qu'ils seront seuls maîtres d'en disposer pour leur compilation ou leur publication complète.

« Il lègue 2,400 fr. de rente à son valet de chambre Louis, pour le récompenser de sa fidélité et de son affection.

« Il lègue 10,000 fr. de rente à partager entre ses secrétaires et les autres personnes attachées à son service. »

Il n'y a dans le testament aucun legs, aucun souvenir laissés aux amis de M. Thiers.

Après la lecture de ce testament, M<sup>me</sup> Thiers s'est levée, mais avant de rentrer dans sa chambre, elle s'est dirigée vers M. Jules Simon et lui a dit :

« C'est vous que je charge de retracer sur sa tombe la vie de celui qui n'est plus. »

Ensuite M<sup>me</sup> Thiers a fait connaître à M. Barthélemy Saint-Hilaire que le deuil serait conduit par les plus proches parents, son neveu le général Charlemagne et le comte Roger (du Nord).

On sait, d'ailleurs, que le général Charlemagne est l'héritier de M<sup>me</sup> Thiers et de M<sup>me</sup> Dosne. (Assemblée nationale.)

#### Chronique générale.

Nous croyons savoir que le gouvernement agira avec la plus grande rigueur contre toute manifestation qui pourrait avoir lieu aujourd'hui samedi aux funérailles de M. Thiers.

Les régiments de cuirassiers qui exécutaient depuis peu de temps de grandes manœuvres à l'entour de Paris ont reçu il y a deux jours l'ordre de rentrer à l'Ecole militaire.

Parmi les propositions mises en avant et qui prendront certainement de la consistance, notons :

L'idée d'une souscription nationale pour élever un monument à M. Thiers ;

La pensée de donner à la place Saint-Georges le nom de place Thiers.

Depuis mardi matin, les allées et venues des principaux membres des gauches ne discontinuent pas chez M. Gambetta, dans les bureaux de la *République française*.

Quelques amis de M. Gambetta n'ont pas caché, de prime-abord, la satisfaction que leur causait la mort de M. Thiers ; leur patron, disaient-ils, est enfin, comme il aurait dû l'être depuis longtemps, le chef de la coalition républicaine.

Les politiques du parti se sont empressés de leur imposer silence.

seiller sentit croître son espoir.

Il entama sa négociation d'une façon assez embarrassée ; M<sup>me</sup> Martineau n'y comprit rien. Elle le remercia de sa visite.

— J'ai grand plaisir à vous voir, lui dit-elle ; mon cher mari vous aimait tant ! Depuis que vous étiez venu vous fixer ici, je le trouvais tout rajeuni ; il était si content de parler de ses livres avec vous ! Cela se comprend : un homme si savant devait aimer à causer avec d'autres savants ; moi, je ne pouvais pas lui répondre, et je ne peux pas vous dire combien je vous ai été reconnaissante du plaisir que vous lui donniez. En même temps, je m'en voulais de mon ignorance ; vous m'aviez fait comprendre tout ce qui lui avait manqué avant qu'il vous connût ; mais il ne m'en voulait pas, lui, il était si bon ! Il ne me demandait que ce que je pouvais lui donner. A présent qu'il est parti et que rien ne devrait plus vous attirer dans notre maison, je vous suis encore reconnaissante de venir me parler de lui...

Le remords prenait M. le conseiller à la gorge, et ce fut d'une voix tout enrouée qu'il finit par traiter de l'affaire de la bibliothèque.

Mais dès que M<sup>me</sup> Martineau eut compris, elle laissa, de stupefaction, son tricot tomber jusque par terre.

— Vendre la bibliothèque ! s'écria-t-elle, sa bibliothèque ! Mais, mon cher Monsieur, c'est toute

Les républicains et radicaux sont très-abattus ; ils vont jusqu'à répandre le bruit que M. Thiers a été empoisonné !

La population ouvrière de Paris se montre assez indifférente à l'événement du jour. Les boutiquiers de faubourg font de la sensibilité, qui ne porte pas. Leur mot d'ordre est : On ne pleurera pas M. Thiers, mais un jour on le regrettera.

L'on prétendait que M. Thiers avait déjà préparé son manifeste électoral : on se trompait.

On n'a trouvé sur sa table de travail, à Saint-Germain, que des notes très-informées se rapportant à ce manifeste, et dont il n'existait encore aucune phrase écrite.

Nous sommes, à cet égard, parfaitement renseignés et nous pouvons, dès lors, démentir toute allégation sur l'existence prétendue de ce manifeste.

Quelles seront les conséquences de la mort de M. Thiers ?

A cette question que se pose le *Figaro*, il fait lui-même cette réponse qui nous paraît fort juste :

M. Thiers était le chef naturel des hommes considérables qui donnent une valeur relative au centre gauche dont ils forment l'état-major. Or, ces chefs sans soldats accepteront-ils la tutelle de M. Gambetta ?

Il est permis d'espérer que 60 à 80 voix se détacheront de ce groupe, il faudra donc en revenir au Maréchal et reprendre position sur ce terrain de conciliation qu'on n'aurait jamais dû quitter.

Cette considération, ou, mieux encore, cette perspective ne sera pas sans influence sur l'attitude de la prochaine Chambre des députés, dans le cas où elle se trouverait en majorité républicaine.

Nous croyons donc que la mort inattendue de M. Thiers peut apporter une grande simplification dans une situation qui créait à tout le monde de si terribles anxiétés.

On n'a pas encore décidé la question de savoir si on apposera des scellés à l'hôtel de la place Saint-Georges, selon les dispositions du décret de messidor an X, qui prescrit cette formalité pour tous les hauts fonctionnaires. L'Empire le fit appliquer pour le duc de Morny, pour M. Billault, et M. Thiers lui-même le fit appliquer à la mort de MM. de Persigny et Conti.

L'*Univers* fait, au sujet du rapport de M. de Fourtoul demandant des funérailles aux frais de l'Etat, les réflexions suivantes :

« Les éloges excessifs qui s'y étalent ne sont-ils pas la condamnation du gouvernement qui a remplacé celui de M. Thiers, et

ma consolation, tout mon reste de joie ; il me semble qu'il ne m'a pas quittée tout à fait, tant que je vois là ses livres qui ont l'air de l'attendre. Voyez comme c'est bien tenu ici ! j'y mets autant de soin que s'il allait revenir. C'est ici que je travaille ; j'y suis mieux qu'ailleurs pour penser à lui et me rappeler toutes les belles choses qu'il me lisait le soir... Je n'ai pas besoin de beaucoup d'argent, moi ; je vis de si peu ! J'en gagne un peu avec mes petits ouvrages, et avec ce qui me reste, cela me suffit. Je ne vendrai jamais sa bibliothèque.

M. le conseiller Régimbart essaya en vain d'insister.

— Jamais, entendez-vous, Monsieur, jamais je ne la vendrai. N'y pensez plus, ne m'en parlez plus, je ne veux pas en entendre parler. J'ai bien l'honneur de vous saluer, monsieur le conseiller Régimbart !

Et, se levant toute tremblante encore, M<sup>me</sup> Martineau reconduisit le visiteur avec une politesse qui n'était pas exempte de défiance.

M. le conseiller honoraire se le tint pour dit, sans cesser absolument ses visites, il s'arrangea de façon à sonner à la porte de M<sup>me</sup> Martineau aux heures où il la savait sortie.

(La suite au prochain numéro.)

qui a cherché à écarter des affaires l'influence du défunt? Si M. Thiers est un grand citoyen, et si la France lui doit tant de reconnaissance, faut-il se borner à l'enterrer à la grande pompe et aux frais de l'Etat? Ne faut-il pas conserver précieusement les errements de ce « patriotisme qui a honoré la France pendant un demi-siècle » et qui était à la hauteur de « la tâche la plus difficile? » Le ministère, s'il est sérieux et sincère dans l'admiration qu'il exprime, doit alors au plus vite consacrer l'accord que M. Thiers avait contracté et allait resserrer avec M. Gambetta, à ce rendez-vous où la mort a empêché M. Thiers de se rendre? »

On prétend, dans certains endroits officiels, que l'acharnement extraordinaire de la presse anglaise contre le cabinet du 17 mai doit être uniquement attribué à ce que le gouvernement du Maréchal ne se prête pas à certaines combinaisons de la politique du cabinet de Londres en Orient. On cite même des faits à l'appui qui rendraient cette version tout à fait admissible.

## Guerre d'Orient.

La probabilité d'une nouvelle entrée en campagne de la Serbie peut entraîner de graves complications et mérite une mention spéciale. L'énergie déployée par l'armée turque dans sa lutte contre l'invasion russe fait apparaître sous un jour nouveau la conduite des soldats serbes qu'on avait imprudemment accusés de lâcheté, et donne un relief extraordinaire à la bravoure des Monténégrins. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que la Porte n'avait mobilisé, l'année dernière, qu'une très-faible partie de son armée et qu'elle suffit à dompter la rébellion du prince Milan. Ce ne sont maintenant ni les armes, ni les munitions, ni les hommes qui lui manqueraient pour repousser l'agression de sa vassale.

Si les Russes désirent si vivement aujourd'hui la coopération militaire de la Serbie, après l'avoir dédaigneusement repoussée, ce n'est donc point dans l'espérance que cette coopération produirait une diversion salutaire en forçant leurs ennemis à dégarnir de troupes les Balkans. Depuis plusieurs jours, 25,000 hommes sont déjà placés en observation sur la Drina, rivière qui marque la frontière sud de la Serbie. Cette petite armée est regardée comme parfaitement suffisante pour contenir toutes les tentatives d'hostilité contre la Bosnie, et il n'a pas été besoin, pour la former, de diminuer l'effectif des armées qui opèrent contre les Russes soit en Europe, soit en Asie.

Il faut donc chercher dans des considérations exclusivement politiques les motifs de l'alliance serbo-russe dont la conclusion semble presque certaine aujourd'hui. Sans entrer dans de longs développements, bornons-nous à rappeler que toutes les chances, au début de la guerre, paraissaient être du côté de la Russie. On prévoyait dès lors qu'une intervention de quelques puissances européennes, de l'Autriche et de l'Angleterre, probablement, deviendrait promptement nécessaire. Les faiseurs d'horoscopes battaient à plein bras dans l'avenir et concluaient que l'Allemagne, voyant empêchés dans des difficultés inextricables tous les efforts de la paix européenne, profiterait de ces complications pour assouvir du côté du Rhin ses ambitions insatiables. Dans l'esprit des prophètes, l'étincelle qui doit mettre le feu aux quatre coins de l'Europe avait éclaté en Herzégovine.

Les événements ont déjoué ces prévisions fondées, il faut bien le dire, sur des calculs probables. La Russie en est réduite maintenant à combattre plutôt pour sauver son honneur militaire imprudemment compromis que pour réaliser des projets de conquête témérairement conçus. A-t-elle cependant complètement renoncé à tirer, en définitive, quelque bénéfice de cette guerre? Evidemment non.

La position stratégique de la Serbie est d'une importance réelle au point de vue de nos opérations, mais l'importance géographique de cette principauté est autrement grande. En pénétrant au cœur des populations serbes et croates, la Russie n'ignore point qu'elle peut s'attirer un ennemi autrement redoutable que le Turc, mais elle sait

aussi que l'intervention de cet ennemi pourrait provoquer les complications politiques auxquelles elle aspire peut-être.

Londres, 6 septembre.

D'après une dépêche de Bucharest, 5 septembre, adressée au *Standard*, la bataille de Lovatz fut commencée par les Turcs, qui, inquiets de l'augmentation considérable du nombre des Russes devant la ville, les attaquèrent avec vigueur. Les Russes repoussèrent neuf assauts successifs des Turcs sur leurs positions, et ils finirent par les rejeter dans la ville où ils entrèrent en même temps qu'eux. La lutte se termina par la déroute complète de tous les Turcs.

La dépêche du *Standard* ajoute qu'il y eut un grand carnage, spécialement du côté des Turcs.

Le *Daily Telegraph* dit que, d'après des informations qu'il a reçues de divers côtés, les Russes, après avoir pris Loftcha, ont attaqué ensuite Plewna le 4 septembre.

Londres, 6 septembre.

Les journaux anglais considèrent la chute de Lovatz, comme un coup très-sérieux pour les armes turques.

Le *Times* demande à l'Angleterre de s'interposer avec le concours des autres puissances neutres. Les offres de médiation pourraient être basées sur les décisions de la conférence.

D'un autre côté, une dépêche de Berlin, 5 septembre, adressée au *Standard*, porte que, d'après des avis semi-officiels, l'Autriche et l'Allemagne ont déclaré qu'elles ne considèrent pas la situation actuelle comme présentant une occasion favorable à une médiation de leur part entre les belligérants. Toutefois ces deux empires appuieraient toute offre de médiation dont l'initiative serait prise par les autres puissances.

On télégraphie de Belgrade, 5 septembre, au *Times*, que tous les membres du corps diplomatique, excepté les agents de l'Autriche et de la Russie, ont fait des représentations séparées au prince Milan, relativement aux préparatifs de guerre de la Serbie.

Le prince Milan a répondu évasivement. D'après la même source, le prince Gortschakoff presserait la Serbie d'entrer en campagne aussitôt que possible, et l'armée régulière aurait reçu ordre de marcher le 13 septembre.

La *Correspondance universelle* publie la dépêche suivante qui ajoute quelques détails à ce que nous savions déjà de la prise de Loftcha :

« Bucharest, 6 septembre.

» La prise de Lovatz par les Russes est confirmée.

» Avant de se porter au devant de l'armée roumaine, Osman-Pacha aurait tenté une démonstration en avant de Lovatz pour tromper les Russes sur ses intentions, mais cette démonstration aurait dégénéré en une véritable bataille, dans laquelle une partie de l'aile droite se serait trouvée malgré elle engagée.

» De leur côté, les Russes, se maintenant d'abord sur la défensive, auraient repoussé plusieurs attaques lorsque le général Skobelev, arrivant avec de nombreux renforts et toute sa cavalerie, est tombé sur le flanc des Turcs, qui ont battu immédiatement en retraite, se retirant en désordre sur Loktz, où ils n'ont pu arriver avant que la cavalerie ait tourné complètement la position, leur coupant ainsi toute retraite.

» Les Russes sont entrés dans la ville en même temps que les derniers fuyards, qui ne songeaient même pas à se défendre. Pendant deux heures, ça n'a été qu'un affreux carnage. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, rappelle à ses concitoyens les prescriptions de son arrêté, en date du 14 septembre 1873, approuvé par M. le Préfet le 9 septembre 1873.

Cet arrêté est ainsi conçu :

« Les habitants devront chaque jour, avant 8 heures du matin, déposer sur la voie publique les résidus de ménage, fumiers, gravois, paille, etc., et les mettre

en tas le long des murs de leurs maisons. Par exception, dans les rues où il existe des trottoirs, les fumiers seront placés sur la chaussée, de manière à ne pas gêner l'écoulement des ruisseaux et à ne pas nuire à la circulation des habitants.

» Défense expresse est faite de jeter dans les rues, et notamment sur les fumiers, des débris de poterie et de verrerie et autres objets susceptibles de blesser les personnes ou les animaux. Ces débris, de quelque nature qu'ils soient, devront être remis à l'entrepreneur de l'enlèvement des boues; lors de son passage dans les rues de la ville.

» Les dépôts de gravois, décombres, recoups de pierres, etc., contenant plus d'un hectolitre et provenant soit du nettoyage des maisons, soit de démolitions ou de constructions, devront être enlevés dans la journée du dépôt sur la voie publique, par les personnes qui les y auront mis. »

Attendu que les prescriptions de cet arrêté ne sont pas observées par les habitants, qui continuent à déposer sur la voie publique les résidus de ménage, après 8 heures du matin, souvent même dans l'après-midi, et qu'il en résulte des inconvénients pour la salubrité et la propreté des rues,

Le Maire prévient les délinquants qu'ils seront poursuivis, conformément aux dispositions du règlement permanent de police du 1<sup>er</sup> juillet 1851.

Saumur, le 7 septembre 1877.

Le Maire, LECOY.

MAIRIE DE SAUMUR.

AVIS.

Le Syndic de la boucherie fait savoir qu'à partir du samedi 8 courant,

Le veau, 1<sup>re</sup> catégorie, sera vendu 2 fr. 20 le kilogramme.

Le bœuf et le mouton, ainsi que les autres catégories de viande de veau, resteront au même prix que précédemment.

Hôtel-de-Ville, le 7 septembre 1877.

Le Maire, G. ROSSET, adj.

La rentrée des classes chez les Frères de l'Ecole chrétienne aura lieu lundi prochain, 10 septembre.

La rentrée du pensionnat Saint-André, rue des Paiens, n° 22, aura lieu mercredi 12 septembre pour les plus jeunes élèves; la grande rentrée se fera le lundi 17.

L'*Indépendant d'Indre-et-Loire* dit que, malgré le désir exprimé par l'honorable M. Migé, maire de Loches, et par M. F. Raoul-Duval, le Maréchal ne pourra, à son grand regret, visiter Loches. L'itinéraire arrêté depuis longtemps oblige le Maréchal à se rendre à époque fixe à Vendôme et à Château-dun.

PLACE DU CHAMP-DE-FOIRE.

LYRE SAUMUROISE.

Directeur : M. HALBERT.

Concert du dimanche 9 septembre 1877, à 4 heures précises du soir.

Programme :

1. *Royal-Picard*, marche..... E. MARIE.
2. *La Croix d'Honneur*, ouverture..... BLÉGER.
3. *Rêve de flamme*, mazurka..... BLÉGER.
4. *Hommage à l'Alsace*, pas redoublé..... BLÉGER.
5. *Le Texas*, pas redoublé..... BLANCHETEAU.

Un déplorable accident, dit le *Courrier de la Vienne*, a eu lieu il y a quelques jours à Grigny, commune du Bouchet.

On battait à la machine lorsque, pendant un moment de repos, un enfant de douze ans, Hilaire Bassereau, domestique chez M. Boureau, entra dans une grange avec ses camarades.

Apercevant un fusil près d'une fenêtre, il franchit un pressoir, prit l'arme et, ajustant le jeune Alexandre Lavrard, domestique chez M. Criton; lui cria, sous forme de plaisanterie : « Lavrard, je te tue ! » — L'un des chiens était levé; il s'abattit; mais le coup ne partit pas.

Lavrard, qui s'était d'abord dissimulé derrière un pan de mur, revint alors dans la grange, tout à fait rassuré; mais, à ce moment, Hilaire Bassereau, poursuivant son terrible jeu, arma le second chien et lâcha la détente. Malheureusement, ce coup-là

était chargé, et le plomb, faisant balle, atteignit à la tête l'infortuné jeune homme, qui tomba foudroyé.

Le parquet de Loudun s'est rendu le jour même au Bouchet et a ordonné l'arrestation de l'enfant dont l'imprudence avait causé cet irréparable malheur.

Un MANTEAU d'officier a été trouvé, hier au soir, au Cirque américain. S'adresser au bureau de l'*Echo Saumurois*.

## Faits divers.

Nous avons déjà le foulard républicain; la *Petite République française* annonçait récemment que le vin de cette année porterait le nom de : *vin des 363*. Voici mieux encore.

Si nous en croyons nos renseignements, les 363 (s'ils étaient réélus) auraient le dessein de voter, en premier lieu, une loi ainsi conçue :

Art. 1<sup>er</sup>. — A compter du 31 décembre prochain, l'année n'aura plus que 363 jours.

Art. 2. — Chaque 363 est chargé de l'exécution de la présente loi dans le ressort de sa circonscription. (*Paris-Journal*.)

On signale dans divers départements de nombreux cas d'empoisonnement produits par les champignons.

On ne saurait trop prendre de précautions contre de semblables accidents.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Chronique Financière.

Bourse du 7 septembre 1877.

Il est difficile d'évaluer les variations éprouvées par les valeurs dans la Bourse d'aujourd'hui. C'est le cas de dire qu'elles sont impondérables. Le 3 0/0 reste à son cours de début : 70.55, le 5 0/0 également à 105.67 1/2. Les recettes générales ne sont pas plus actives que les jours précédents. Elles achètent 4,600 fr. de 3 0/0 et 4,000 fr. de 5 0/0, ce qui n'est guère pour 86 départements. Toutes nos valeurs sont plongées dans la même somnolence. Les institutions de crédit ne donnent lieu à aucune transaction importante. Le Foncier est comme hier à 717.50. Le Mobilier fléchit de 142.50 à 138.75. Le groupe du Mobilier espagnol n'est pas beaucoup plus remuant. Le Mobilier espagnol est à 522.50, le Nord de l'Espagne à 250, les Autrichiens à 575 et 576.25. Les Lombards se traitent à 151. Les actions de la Banque ottomane oscillent autour de 355. Parmi les fonds étrangers, il est difficile de distinguer lequel est le plus lourd. C'est l'Italien qui, seul, fait exception aujourd'hui : il a monté de 70 à 70.25, tandis que la rente autrichienne 4 0/0 en or fléchissait à 64.50 et le 5 0/0 russe 1870 à 79 1/4. Le Turc 5 0/0 se négocie à 9.60, mais les demandes portent principalement sur les obligations ottomanes sans toutefois provoquer un relèvement sensible des prix.

(*Correspondance universelle*.)

## INSTITUTION DE JEUNES FILLES.

Lundi 10 septembre, ouverture d'une nouvelle institution de jeunes filles dirigée par M<sup>me</sup> DELIMON et GAURON. Cours gratuits d'anglais et de musique vocale.

Saumur, Porte du Bourg, 77.

## AVIS

Les Grands Magasins du Printemps de Paris ont l'honneur de donner avis que leur magnifique Album illustré des Modes d'Hiver, en langues française, italienne, allemande et hollandaise, est actuellement sous presse. Il paraîtra vers la fin du mois de septembre et sera envoyé à toutes leurs honorables Clientes, sans demande préalable.

Les Dames qui, n'étant pas en relations d'affaires avec cette Maison, désireraient néanmoins recevoir l'Album GRATIS et FRANCO, n'ont qu'à en faire la demande par carte postale ou lettre affranchie adressée à

Monsieur JULES JALUZOT, Grands Magasins du Printemps, Paris.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (août 1877), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

**Texte.**

La Justice. — La Bibliothèque de feu Martineau, nouvelle (suite et fin). — Haydn et le marchand de musique. — Ancienne maison arabe, au Caire. — Des Associations de prévoyance de l'Angleterre. — La Rafale. — Musée du Louvre: la Porte de Crémone. — Les Laboratoires de zoologie maritime; Vimereux. — L'At-Méidan, grande place de Trébizonde. — Un Moyen comique employé en Kabylie contre les singes voleurs. — Population du Brésil. — Résumé des pertes matérielles des guerres de 1853 à 1866. — Sculpture en bois. — Saint Sébastien. — Des Femmes instruites; une Surprise, anecdote. — Iconoclastes ou briseurs d'images. — Prix de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. — Académie de peinture en France au dix-huitième siècle. — Quelques

principes d'architecture. — La Vallée de Saint-Nicolas, dans le haut Valais. — Cerfs indigènes et étrangers. — Paresse et passion, anecdote. — La Vie sincère, souvenirs (suite). — Moyen de prendre l'empreinte des plantes. — Le Bôcheron et le santal. — Horloge de style espagnol. — Les Cris de Paris (seizième siècle). — Les Caravanes en Afrique. — Utilité du châtimant. — La Truffe et ses organes reproducteurs.

**Gravures.**

La Justice, fresque par Raphaël, au Vatican. — Façade d'une maison au Caire. — La Falaise, peinture par Van-Marke. — La Porte Stranga, au Musée du Louvre. — L'At-Méidan, à Trébizonde. — Panneau sculpté appartenant à M. Poule. — Saint-Sébastien, sculpture par Gautherin. — Les Iconoclastes, à Anvers, en 1566, d'après une estampe du seizième siècle. — Le Village de Saint-Nicolas (Suisse). — Jardin zoologique d'acclimatation: les Cerfs. — Horloge de style espagnol, par M. Zuloaga. — Organes reproducteurs de la truffe (3 fig.).

**L'ÉCLAIREUR FINANCIER**

Paraît tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro : 2 fr. Informations financières. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes des chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement. PARIS — 45, rue Vivienne, 45 — PARIS Envoyer mandat ou timbres-poste.

**EN VENTE**

A la librairie GRASSET, rue Saint-Jean, à Saumur Grand et magnifique Tableau intitulé: La Généalogie d'Henri de Bourbon, DUC DE BORDEAUX, COMTE DE CHAMBORD, Par M. T. de la Porte.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

Service d'été, 11 juin 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 20 — —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — —
1 — 30 — —	7 — 40 — —	9 — 7 — —	11 — 41 — —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 — —	9 h. 40 m. matin.	3 — 40 — —
12 — 30 — —	6 — 15 — —	7 — 39 — —	11 — 20 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 SEPTEMBRE 1877.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	70 60		20	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	712 50		7 50	Canal de Suez	695	1 25	
4 1/2 %	99 75		25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	635		5	Crédit mobilier esp.	322 50		2 50
5 %	105 75			Crédit Mobilier	140			Société autrichienne	575		2 50
Obligations du Trésor, 1. payé.	490			Crédit foncier d'Autriche	305			<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1867	428 75			Charentes, 500 fr. t. p.	154	12 50		Orléans	329		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	487 50			Est	625			Paris-Lyon-Méditerranée	327		
— 1865, 4 %	509 50		50	Midi	753			Est	321 50		
— 1869, 3 %	383 50		25	Nord	1245			Nord	328 75		
— 1871, 3 %	370		25	Orléans	1062 50	1 25		Ouest	323		
— 1875, 4 %	499		1 25	Ouest	685			Midi	323 50		
— 1876, 4 %	479 50		50	Vendée, 500 fr. t. p.	1233			Charentes	223 75		
Banque de France	3110	5		Compagnie parisienne du Gaz	1233			Vendée	136		
Comptoir d'escompte	660			C. gén. Transatlantique	505		2 50	Canal de Suez	542 50		
Credit agricole, 200 f. p.	385										
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	375	15									

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR**

Service d'été, 5 juin 1877

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	9 — 45 — —	3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 21 — —
6 — 1 — —	1 — 1 — —	9 — 40 — —	9 — 40 — —
9 — 1 — —	4 — 36 — —	12 — 40 — —	12 — 40 — —
1 — 36 — —	4 — 10 — —	4 — 44 — —	4 — 44 — —
4 — 10 — —	7 — 15 — —	10 — 28 — —	10 — 28 — —
7 — 15 — —	10 — 37 — —		

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 15.

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Le Blaye, notaire à Saumur, le 31 août 1877, la société formée entre MM. Jean-Baptiste-Henri Frugier et Eloi-Claude Frugier, négociants à Saumur, pour le commerce de rouennerie et draperie en gros, par acte devant ledit notaire, du 25 novembre 1864, a été déclarée dissoute à partir du 31 juillet 1877, avec nomination de M. Jean-Baptiste-Henri Frugier comme liquidateur de ladite société.

Pour extrait : LE BLAYE. (478)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE OU A LOUER**  
Pour la Saint-Jean prochaine, MAISON ET DÉPENDANCES  
Rue du Portail-Louis, n° 34.  
S'adresser audit notaire. (467)

**A VENDRE OU A LOUER**  
PRÉSENTÉMENT,  
MAISON, rue du Prêche, comprenant salon, salle à manger, cuisine, office, quatre chambres à coucher, avec cabinets, jardin, écuries et remise.  
S'adresser à M. PIÉRU, qui l'habite.

**A VENDRE UN VASTE ENCLOS EN JARDIN,**  
Entouré de murs avec espaliers, Situé commune de Bagneux.  
Plusieurs appartements, écurie, remise et manège à eau.  
Superficie : 50 ares environ.  
S'adresser au bureau du journal.

**A AFFERMER DE SUITE, UN QUETIER**  
Joignant le collège Saint-Louis.  
S'adresser rue de Poitiers, 48.

**A LOUER PRÉSENTÉMENT, UNE VASTE MAISON**  
Autrefois occupée par M<sup>me</sup> Ch. Ratouis, Située rue de la Petite-Bilange, n° 24, et quai Saint-Nicolas,  
Comprenant cour, jardin, caves, écuries, remises et magasins.  
S'adresser au bureau du journal ou rue de la Petite-Bilange, n° 24.

Etude de M<sup>e</sup> CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

**BELLE VENTE MOBILIÈRE**

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le lundi 10 septembre 1877, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Charles Piton, commissaire-priseur, dans la maison de M. Maubert, expert-comptable, rue du Petit-Mail, à Saumur, à la vente publique aux enchères d'un très-beau mobilier lui appartenant.

Il sera vendu :

Beau buffet de salle à manger en chêne, table, chaises, belles glaces, pendules, canapé, fauteuils, table antique en ébène avec garniture en bronze doré, console acajou avec dessus de marbre, beaux rideaux, bureau, bibliothèque, quantité de volumes de bons ouvrages, cinq lits garnis, secrétaires, commodes, buffet, tables, chaises, batterie de cuisine et quantité d'autres bons objets.  
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**À CÉDER**

Pour cause de santé,

**UNE BOULANGERIE**

BIEN ACHALANDÉE,

Avec bonne clientèle.

Située à Doué-la-Fontaine.

S'adresser à M. GUICHOU, qui l'exploite. (471)

**A LOUER PORTION DE MAISON**

Rue Haute-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GIRARD père.

**A LOUER PRÉSENTÉMENT,**

**UNE MAISON**

Rue Saint-Jean,

Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

UN BON CHIEN COUCHANT, âgé de dix-huit mois, bien dressé pour la chasse sur l'eau et sur terre.  
S'adresser à M. HUBERT, garde particulier à Milly. (458)

**ON DEMANDE 10,000 FRANCS.**  
Remboursement garanti par des rentes françaises. Intérêt 6 0/0 et bénéfices.  
S'adresser au bureau du journal.

**CHEMISERIE PARISIENNE**

**A. MURAY**

SAUMUR,

Demande deux mécaniciennes et des ouvrières.

Une DAME DEMANDE UNE PLACE de dame de compagnie.  
Bonnes références.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LA MONTRE DE BOIS.**

**MONTRES PERFECTIONNÉES**

Garanties quatre années.

Payables après six mois d'essai.

Faculté de rendre toute montre dont on ne serait pas satisfait.  
S'adresser à M. BEAUFILS, horloger à Parnay, ou à Saumur, tous les samedis, de midi à quatre heures, maison Beurois, rue de l'Hôtel-de-Ville et rue du Puits-Neuf. (320)

UN VALET DE CHAMBRE, connaissant également les soins des chevaux et pouvant être cocher, demande un emploi. — Bons certificats.  
S'adresser au bureau du journal.

**M. RIELLANT**

**ET SA FILLE**

Chirurgien et Mécanicien Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,

Maison Beurois,

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

**LE MONITEUR des VALEURS A LOTS**  
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES  
Propriété de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT (Société anonyme) au capital de UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS  
Siège social, 46, rue Laffitte, Paris.  
FRANC. Publie immédiatement et gratuitement la liste officielle des tirages de toutes les valeurs.  
52 NUMÉROS  
Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers.  
On s'abonne à Paris, 46, rue Laffitte.  
Note. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.

**SOCIÉTÉ ANONYME DES EAUX DE LA VILLE DE SAUMUR**

Capital social : 460,000 francs.

**SOUSCRIPTION PUBLIQUE**

A 600 actions de 500 francs chacune, formant ensemble 300,000 francs, remboursables en 44 années, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1880, et rapportant 25 francs d'intérêts annuels, payables par semestre, les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet.

L'intérêt et l'amortissement de ces actions sont garantis par les recettes actuelles, provenant de l'abonnement de la ville et des abonnements des particuliers.

Le versement du montant des actions se fera en une seule fois, avec faculté aux souscripteurs de l'opérer d'ici la fin de l'année. Il sera tenu compte d'un escompte de 5 0/0 à tout versement fait antérieurement au 31 décembre 1877.

La souscription sera ouverte du 6 août au 6 octobre 1877.

**ON SOUSCRIT**

A LA MAIRIE DE SAUMUR ;  
Chez MM. V<sup>o</sup> LAMBERT ET RILS, banquiers à Saumur, chargés de recevoir le montant des souscriptions ;  
A L'USINE HYDRAULIQUE, quai de Limoges.  
Pour toutes demandes de renseignements, s'adresser à M. MEHOUS, notaire à Saumur, dépositaire des statuts. (433)

**LES MODES PARISIENNES**

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris.

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

**PRIX D'ABONNEMENT**

PREMIÈRE ÉDITION	DEUXIÈME ÉDITION
COMPRENANT	COMPRENANT
1 <sup>o</sup> Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures ;	1 <sup>o</sup> Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition ;
2 <sup>o</sup> Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.	2 <sup>o</sup> Chaque mois, la double planche de Patrons ;
	3 <sup>o</sup> Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, colorée et imprimée sur papier de luxe.
UN AN : 14 FR. — SIX MOIS : 7 FR. — TROIS MOIS : 3 FR. 50.	UN AN : 25 FR. — SIX MOIS : 13 FR. 50. — TROIS MOIS : 7 FR.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des MODES PARISIENNES, 22, rue de Verneuil, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.